

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2009

Le Maire certifie que le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 octobre 2009 a été affiché en son intégralité à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 octobre 2009.

Le 27 novembre 2009, Nous Martine DOGIT, Maire de COUPVRAY, avons convoqué le Conseil Municipal pour la séance du Lundi 7 décembre à 19 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2009 ;
- 2°) Adoption des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- 3°) Budget 2009 – Régularisations comptables de fin d'exercice ;
- 4°) Marché relatif aux travaux d'urgence sur les vestiges du château – Avenants concernant les lots 1, 2 et 3 ;
- 5°) Personnel communal – Modification du tableau des effectifs ;
- 6°) Affaires diverses.

Etaient Présents

| | |
|---|---|
| Mme Martine DOGIT, Maire | M. Alain RAMEAU |
| M. Robert ADOLPHE, 2 ^{ème} Adjoint | M. Michel BOULET |
| M. Jean-Claude STYLE, 3 ^{ème} Adjoint | M. Nicolas RENAUDIN (arrivé à 19 heures 15) |
| M. Guy BELLET, 4 ^è Adjoint | M. Jean-Pierre MAURAY |
| M. Fernand VERDELLET, 5 ^è Adjoint | M. Michel GARROUSTE |
| M. Jean-Yves AERDEMAN, 6 ^{ème} adjoint | M. Robert LASMIER |
| Mme Véronique EVRARD | M. Guy DENOUAL |
| Mme Catherine ENOU | Mme Monique VIGNERON |
| M. Christophe LONGUEVILLE | M. Pascal WISELER |
| M. Thierry CERRI | M. Gérard BARBIER |
| Mme Geneviève VILEYN | |

Absents excusés :

M. Michel WARET, 1^{er} Adjoint qui avait donné procuration à Mme Martine DOGIT

Absent non excusé :

M. Michel VAPAILLE

Secrétaire de séance :

M. Jean-Pierre MAURAY, assisté de M. Jacques LEMONNIER, est désigné en qualité de Secrétaire, en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I- *Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2009*

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité sans observation.

II - *Adoption des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Madame le Maire donne connaissance des décisions municipales qu'elle a été amenée à prendre, dans le cadre des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision municipale n°2009/21

Maintenance des installations d'alarme incendie des bâtiments communaux.

Signature d'un contrat de maintenance annuel de 2 990 € TTC avec la Société AL Sécurité

Décision municipale n°2009/22

Marché de vérification des installations gaz, électrique et de levage des bâtiments communaux avec la Société SOCOTEC pour un montant annuel de 8 563,36 € TTC

Décision municipale n°2009/23

Marché de vérification des aires de jeux et équipements sportifs avec la Société SOCOTEC pour un montant annuel de 3 576,04 € TTC

Décision municipale n°2009/24

Marché concernant le nettoyage des locaux de la ferme du Château (salle de la Ferme, accès billard) avec la Société Sun Service pour un montant annuel de 4 163,87 € TTC

Décision municipale n°2009/25

Marché d'installation et de location des illuminations de Noël avec la Société SOBECA pour un montant global de 88 193,67 € TTC (exercices 2009/2010/2011)

Décision municipale n°2009/26

Contrat de maintenance des installations d'alarme intrusion avec la Société Capitaine pour un montant annuel de 3 707,60 € TTC

Décision municipale n°2009/27

Contrat d'entretien et de maintenance des jeux implantés en extérieur avec la Société Kompan pour un montant annuel de 1 913,60 € TTC

III - *Budget 2009 – Régularisations comptables de fin d'exercice*
N°09-12-53

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve, dans le cadre des réajustements budgétaires de fin d'exercice, les virements ci-après :

Section de fonctionnement :

Compte 60628 – Autres fournitures non stockées : - 21 000 €

Compte 6535 – Formation : + 1 000 € (Formation des élus)

Compte 6554 – Contributions organismes de regroupement : + 15 000 € (Carte Imagin'R Participation classe de découverte Esbly, Association des Maires – Cotisation)

Compte 6558 – Autres contributions obligatoires : + 5 000 € (participation mission locale, participation scolaire Chessy, CAUE 77 – Cotisation, charges locatives 39 rue d'Esby)

Section d'investissement :

Compte 2111 – Terrains nus : - 31 000 €

Compte 2125 – Autres aménagements de terrain : + 30 000 €

Compte 2184 – Mobiliers : + 1 000 €

IV - *Marché relatif aux travaux d'urgence sur les vestiges du château – Avenants concernant les lots 1, 2 et 3***N°09-12-54**

Après avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 12 novembre 2009, 3 avenants sont proposés au marché de travaux d'urgence pour la sauvegarde du château.

Lot n°1 : Terrassement VRD avenant plus value : 6 989,50 € HT

Lot n°2 : maçonnerie avenant plus value : 8 628,20 € HT

Lot n°3 : maçonnerie/charpente/couverture : 6 361,00 € HT

| | |
|--------------------|------------------|
| Soit un total de : | 21 978,70 € HT |
| | 26 286,53 € TTC. |

Le Conseil municipal,

Approuve, à 15 voix contre 6, les 3 projets d'avenants.

Mesdames VIGNERON, VILEYN et ENOU, Messieurs BOULET, LONGUEVILLE et DENOUAL ont voté contre.

Monsieur CERRI s'est abstenu.

Le Conseil Municipal demande par ailleurs que ces travaux qui n'ont donné lieu à aucun accord préalable du maître d'ouvrage soient en conséquence exclus des éléments à prendre en compte pour le calcul des honoraires du maître d'œuvre.

V - *Personnel communal – Modification du tableau des effectifs***N°09-12-55**

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de créer au 15 décembre 2009, un poste de Brigadier Chef Principal (Police Municipale).

Dit que le Conseil Municipal sera amené à approuver ultérieurement la suppression d'un poste de brigadier dès qu'un agent aura été nommé à ce grade de Brigadier Chef Principal.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2010.

VI - *Exercice du droit de préemption***N°09-12-56**

Monsieur Fernand VERDELLET, 5^{ème} Adjoint, présente une déclaration d'intention d'aliéner relative à une parcelle cadastre n°46 section ZA d'une superficie de 841 m² située 23 route de Chalifert.

Prix annoncé 110 000 € + honoraires de l'agence de 15 000 €.

Il propose compte-tenu de la situation de cette parcelle (zone II NA) de demander au SAN à bénéficier de la délégation pour préempter ce bien aux conditions qui seront fixées par le service de la

DNID (Service des domaines).

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve cette proposition,

Autorise Madame le Maire à engager les procédures applicables en la matière.

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2010.

VII - Participation financière de la CAF – Contrat Enfance Jeunesse
N°09-12-57

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'un dispositif de places en crèches a été mis en place et que la Commune adhère désormais au RAM du Val d'Europe.

Considérant qu'il importe d'assurer le financement de ces services.

Autorise Madame le Maire à solliciter la participation financière de la CAF d'Ile de France et à signer les conventions ou contrats correspondants étant précisé que la participation de la CAF peut atteindre 55% du montant de la dépense et que la convention est passée pour une durée de 4 ans.

Le projet Espace Jeunesse est également susceptible d'être pris en compte au titre de cette convention.

VIII - Remise gracieuse de pénalités
N°09-12-58

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis très favorable des représentants de la Direction Générale des Finances Publiques.

Accorde à l'unanimité la remise gracieuse des pénalités liquidées pour défaut de paiement à la date d'exigibilité de la taxe relative au PC 132 980 0015 du 28.10.1998 SCI les Coudriers montant de la pénalité 422,71 €.

IX - Subvention 2009 - Collège d'Esbly
N°09-12-59

Madame le Maire indique que la subvention de 2000 € attribuée au Collège d'Esbly par délibération du 9 mars 2009 n'a pas été versée, les responsables de cet établissement n'ayant pas fourni, malgré plusieurs relances, les éléments justifiant de l'utilisation de ces fonds.

Madame Véronique EVRARD est chargée de reprendre contact avec le principal du Collège.

Le Conseil prononce l'annulation pour l'exercice 2009 de cette subvention qui pourra être éventuellement reportée en 2010.

Madame Véronique EVRARD et Messieurs DESNOUAL et BARBIER se sont abstenus.

X - Subvention exceptionnelle – Cross 2009
N°09-12-60

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 € au F.S.E. Athlétisme dans le cadre de l'organisation du Cross 2009.

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2009.

Madame ENOU et Messieurs WISELER et LONGUEVILLE ont voté contre.

Monsieur DENOUAL s'est abstenu

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Le Maire,
Martine DOGIT